

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 3 novembre 2011 - Numéro 61 - 1,15 Euro - 92^e année

Agnès Bricard et René Ricol



66^{ème} congrès de l'Ordre des Experts-Comptables Marseille - du 13 au 15 octobre 2011

D.R.

VIE DU CHIFFRE

66^{ème} congrès national de l'Ordre des Experts-Comptables
Simplification et efficacité par Agnès Bricard.....2
Un partenariat privilégié par Valérie Pécresse.....4

AGENDA 5 et 15

JURISPRUDENCE

Base de données de la police et respect de la vie privée
Cour européenne des droits de l'homme - deuxième section
18 octobre 2011 - Requête n°16188/07- affaire Khellil c. Suisse.....8

DIRECT

Sécurité routière.....9
Tribunal de Commerce de Créteil10

AU FIL DES PAGES

De l'Ictus au rêve9

RENTREE SOLENNELLE

Cour administrative d'appel de Versailles
Tribunal administratif de Versailles
Affirmation et mutation par Guy Roth.....11
Savoir-faire et faire savoir par Martine de Boisdeffre.....12
Sécurité juridique par Jean-Louis Debré.....13

ANNONCES LEGALES16

ADJUDICATIONS21

DÉCORATION

Jacques Potdevin, Officier de la Légion d'Honneur32

Les très petites entreprises étaient au cœur du 66^{ème} Congrès des experts-comptables qui s'est tenu à Marseille du 13 au 15 octobre 2011. Intitulé « experts-comptables et TPE pour une dynamique de croissance », ces travaux ont permis de réfléchir à l'anticipation des besoins des TPE pour assurer leur croissance mais aussi de faire le point sur les récentes réformes conduites ces deux dernières années sur l'exercice de la profession comptable. Valérie Pécresse, Ministre du Budget, Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État notamment chargé des Petites et Moyennes Entreprises et des Professions Libérales ou encore René Ricol, Commissaire Général à l'Investissement, comptaient parmi les nombreuses personnalités présentes à ce grand rassemblement. Dans le contexte d'inquiétude et d'incertitude des marchés internationaux, Agnès Bricard, Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, a rappelé que « l'économie réelle, c'est-à-dire le réseau des TPE-PME créateur de richesse et d'emplois » se trouve particulièrement exposé. Estimant que les contraintes administratives freinent le dynamisme des entreprises, elle a souligné « qu'une politique de simplification des normes permettrait aux entreprises de récupérer près d'un milliard d'euros au bénéfice de leur compétitivité. » Elle a d'ailleurs remis à Valérie Pécresse un Livre blanc regroupant dix propositions permettant d'améliorer l'environnement légal et réglementaire de la TPE.

L'instauration d'un régime social unique, quels que soient la forme de l'entreprise et le pourcentage de détention du capital, est ainsi préconisée. Compte tenu des importantes obligations déclaratives pesant sur les entrepreneurs, il est aussi proposé de centraliser toutes les données des entreprises dans une armoire numérique, gérée par les pouvoirs publics, accessible aux administrations et aux tiers à l'aide d'une clef permettant un accès plus ou moins large aux données collectées.

Valérie Pécresse, Ministre du Budget, a souligné le rôle stratégique des experts-comptables auprès des TPE qui représentent plus de 94% des entreprises françaises et emploient environ 20% des salariés du secteur concurrentiel, soit 3 175 000 de personnes. Pour la Ministre du Budget, elles portent non seulement notre croissance, mais elles « assurent aussi le renouvellement de notre économie et préparent ainsi notre avenir. » Si le nombre de créations d'entreprises a quasiment triplé entre 2005 et 2010, notamment grâce aux statuts d'auto-entrepreneur, et d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), il convient d'« aller plus loin encore, en accompagnant ces toutes nouvelles TPE et PME pour leur permettre de grandir et d'atteindre cette fameuse taille critique qui leur permettra, sans complexe, d'exporter. »

Agir au service de la croissance, tel est l'enjeu de cette relation privilégiée « de proximité et de la confiance » nouée entre les experts-comptables et le monde de l'entreprise.
Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Siège social :
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 339 349 888
Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15
Internet : www.annonces-de-la-seine.com
e-mail : as@annonces-de-la-seine.com / as@annonces-de-la-seine.fr

Etablissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01.34.87.33.15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01.42.60.84.40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.42.60.84.41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01.45.97.42.05

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancredi

Comité de rédaction :

Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de Paris
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Christian Lefebvre, Président de la Chambre des Notaires de Paris
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Gérard Puyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
François Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité :

Légale et judiciaire : **Didier Chotard**
Commerciale : **Frédéric Bonaventura**



Commission paritaire : n° 07131 83461

I.S.S.N. : 0994-3587
Tirage : 12 704 exemplaires
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : M.I.P.
3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS



Copyright 2011

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publieur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, par arrêtés de **Messieurs les Préfets : de Paris**, du 23 décembre 2010 ; **des Yvelines**, du 16 décembre 2010 ; **des Hauts-de-Seine**, du 22 décembre 2010 ; **de la Seine-Saint-Denis**, du 21 décembre 2010 ; **du Val-de-Marne**, du 31 décembre 2010 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de la **Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** ; et des **Hauts-de-Seine**.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :	
Paris : 5,34 €	Seine-Saint-Denis : 5,29 €
Yvelines : 5,09 €	Hauts-de-Seine : 5,34 €
Val-de-Marne : 5,27 €	
B) Avis divers : 9,75 €	
C) Avis financiers : 10,85 €	
D) Avis relatifs aux personnes :	
Paris : 3,74 €	Hauts-de-Seine : 3,72 €
Seine-Saint-Denis : 3,74 €	Yvelines : 5,09 €
Val-de-Marne : 3,74 €	
- Vente au numéro :	1,15 €
- Abonnement annuel :	15 € simple
	35 € avec suppléments culturels
	95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alignés

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc, situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alignés : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un aligné sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

Simplification et efficacité

par **Agnès Bricard**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voulais vous dire, Madame la Ministre, combien nous sommes heureux de vous avoir pour Ministre de tutelle. Lorsque vous étiez il y a quelques mois au ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, vous avez eu l'occasion de vous intéresser à notre profession. Plus exactement à notre diplôme.

De façon plus générale, vous avez marqué votre passage par une réforme ambitieuse et réussie des universités. Cela mérite d'être souligné. Votre mission au ministère du Budget est, dans les circonstances que nous connaissons, difficile. Elle demande beaucoup de talent. C'est pour cela que le président de la République a fait appel à vous.

En effet, notre économie traverse une période de doute et d'incertitude. Nous continuons à vivre, d'une autre manière et sous d'autres formes, les conséquences de la crise de 2008 qui a fortement sollicité les Etats. Certains d'entre eux peinent désormais à faire face à leurs échéances.

Cette incertitude inquiète les marchés internationaux.

C'est bien l'économie « réelle », c'est-à-dire le réseau des TPE-PME créateur de richesse et d'emplois, qui pourrait être menacée. Les entreprises sont dans l'expectative, s'interrogeant sur la vraisemblance d'une reprise annoncée et toujours repoussée. Certaines embauches sont parfois reportées et des investissements mis entre parenthèses.

Le risque sera d'autant plus important si l'accès des entreprises au crédit bancaire devient plus difficile. Pour elles, ce serait un signal très inopportun de rigueur. Mais nous n'en sommes pas encore là, et notre profession peut proposer des actions au gouvernement.

Les experts-comptables ont décidé d'apporter une pierre à l'édifice pour aider les entreprises à se financer.

En effet, s'agissant des crédits de faible montant, liés à la trésorerie, c'est-à-dire de moins de 25 000 euros (10 % aujourd'hui des encours de crédit affectés aux TPE), nous avons proposé aux banques que l'expert-comptable renseigne en ligne un dossier modélisé. Ce dossier, comprenant des prévisionnels, accélère le processus de décision. Les banques s'engagent à donner une réponse sous 15 jours maximum. Ces crédits de faible montant peuvent représenter beaucoup pour une TPE confrontée à un aléa de conjoncture ou à une commande urgente.

Deux réseaux bancaires ont accepté de s'engager avec nous. Tout d'abord le réseau Banque Populaire en juin dernier, puis LCL en septembre. Ces deux grands réseaux ont accepté de motiver leur éventuel refus pour que les experts-comptables puissent poursuivre leur accompagnement et orienter leurs clients vers d'autres sources de financement plus adaptées. Nous avons fait cette proposition le 9 mars dernier devant Christine Lagarde lors de mon entrée en fonction. Elle avait aussitôt commandé

à Gérard Rameix, Médiateur du crédit, un rapport qu'il vient de remettre le 20 septembre à Frédéric Lefebvre. A notre grande satisfaction, les propositions du Conseil supérieur y trouvent un écho très favorable.

Ceci nous encourage à poursuivre sur cette voie. Nous avons d'ailleurs pris d'autres initiatives, afin d'aider les entreprises à s'orienter vers des sources de financement alternatives. Sans toutes les citer, je veux simplement évoquer l'accord relatif à l'accès aux fonds d'investissements conclu le 5 juillet dernier avec la CDC entreprise et le Fonds Stratégique d'Investissement.

A la demande de René Ricol, Commissaire général à l'investissement, les experts-comptables s'engagent pour être les relais naturels des mesures d'investissements d'avenir dans nos territoires.

Mais j'y reviendrai plus en détail samedi matin, lors de la plénière consacrée au financement. Permettez-moi, Madame la Ministre, de vous faire part d'un enjeu de modernisation dont nous avons été un fer de lance : la dématérialisation.

Avec le portail télédéclaratif « jedeclear.com » dont nous fêtons les dix ans, la profession se mobilise pour dématérialiser les déclarations fiscales et sociales et leur paiement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque le portail réalise près de 65 % des télédéclarations fiscales.



Cette performance, nous avons pu la réaliser grâce aux efforts d'investissements considérables réalisés par les cabinets et grâce à une politique volontaire du Conseil supérieur.

Madame la Ministre, sur ce point, nous avons besoin de votre aide puisqu'il reste deux déclarations que votre ministère ne permet pas encore de télétransmettre en mode EDI, ce qui nous contraint à ressaisir une deuxième fois les mêmes données. Il s'agit de l'impôt sur le revenu et de l'ISF. C'est paradoxal puisque vous nous avez ouvert par la loi l'intervention auprès des particuliers.

S'agissant justement de l'impôt sur le revenu, la loi de finances rectificative pour 2010 nous accorde un statut de professionnel « tiers de confiance » qui nous permettra de conserver pour le compte de nos clients les documents justificatifs. Nous attendons les décrets et arrêtés d'application pour la prochaine campagne 2012. Madame la Ministre, cette confiance nous oblige. Je crois pouvoir dire qu'elle est le prolongement naturel d'une déontologie forte bâtie sur l'indépendance, la compétence et notre référentiel normatif.

Croyez bien que ce dispositif conjugué à la mise en place de l'EDI, devrait nous permettre de participer substantiellement à l'augmentation du nombre de télédéclarations de l'impôt sur le revenu.

Au-delà des télédéclarations, parlons des autres simplifications des contraintes administratives pesant sur les entreprises.

Agnès Bricard et René Ricol



D.R.

La complexité pénalise nos entreprises, et au premier chef les TPE. Elle freine leur dynamisme... Bien menée, nous estimons qu'une politique de simplification des normes permettrait aux entreprises de récupérer près d'un milliard d'euros au bénéfice de leur compétitivité.

Alors, Madame la Ministre, comment pouvons-nous consacrer un congrès aux TPE sans formuler des propositions de simplification ? Nous les avons regroupées au sein d'un livre blanc que j'aurai le plaisir de vous remettre dans quelques instants.

Je ne les détaillerai pas toutes une par une. Mais il me paraît naturel de vous présenter celles qui relèvent de la fiscalité.

Tout d'abord, que l'activité soit exercée sous forme d'entreprise individuelle ou sous forme de société, nous proposons de distinguer clairement entre d'un côté le revenu du chef d'entreprise et de l'autre le résultat de l'entreprise. Le premier serait alors soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales tandis que le second serait soumis à un impôt unique sur les bénéfices, la nature de l'activité (BIC, BNC, BA) n'ayant pas d'incidence. Les modalités de cet impôt propre aux revenus des entreprises restent à définir mais son application doit favoriser le renforcement des fonds propres et l'investissement.

Nous proposons également un régime social unique en France, que l'entrepreneur soit salarié

ou travailleur non salarié, ainsi que la réduction du décalage dans le temps entre la perception des revenus et les prélèvements fiscaux et sociaux.

Autre proposition : pourquoi ne pas centraliser toutes les données des entreprises dans une armoire numérique sécurisée des entreprises, gérée par les pouvoirs publics, et qui serait accessible aux tiers à l'aide d'une clé permettant un accès plus ou moins large aux données collectées ? En effet, aujourd'hui les chefs

d'entreprises doivent établir des déclarations tout au long de l'année dont une partie des données sont redondantes. On dénombre ainsi plus d'une trentaine de déclarations fiscales et sociales incombant aux entreprises.

Forts de notre signature électronique - SignExpert - nous sommes prêts à relever ce défi !

Puisque nous parlons de simplification et que nous sommes au congrès des experts-comptables, parlons aussi des simplifications de la comptabilité.

Début 2010, lors de l'examen du projet de révision de la 4^{ème} directive, le Parlement européen a opté pour une suppression pure et simple des obligations comptables s'imposant aux micro-entités...

Le conseil des ministres européens, conscient du danger que cette mesure fait peser sur le financement des micro-entités, est revenu sur cette décision. Il a adopté une position consistant à abaisser les seuils des micro-entités, à simplifier considérablement l'annexe et à supprimer l'obligation de publication des comptes sans revenir sur l'obligation de dépôt, nécessaire à la prévention notamment.

Nous attendons du Parlement européen une adoption dans les mêmes termes d'une solution pleinement conforme à nos espérances.

Nous sommes favorables à une simplification de la comptabilité mais pas à sa suppression car les tiers (salariés, banques, fournisseurs) doivent avoir confiance dans les chiffres.

Vous l'avez compris, Madame la Ministre, la profession comptable prône la simplification et l'efficacité.

Qu'à cela ne tienne ! Nous avons décidé d'appliquer à nous-mêmes ce principe !

C'est ce qui nous a amenés, l'an passé, à soutenir un allègement de notre réglementation pour faire disparaître les contraintes inutiles. Et je pense notamment à certaines incompatibilités qui ne nous permettaient pas de répondre à certaines demandes de services formulées par nos clients, sans que rien ne puisse sérieusement le justifier. Je prends un exemple concret. L'interdiction des activités commerciales nous empêchait de proposer une mission de domiciliation à un client étranger. Nous avons donc soutenu cette simplification, tout en préservant l'essentiel : notre déontologie et notre éthique.

Ce sont des valeurs qui justifient notre prérogative d'exercice et qui fondent la confiance que nos clients nous accordent.

La question que nous pose la Cour de justice de l'Union européenne le 5 avril dernier est, de ce point de vue, intéressante.

Vous le savez, elle a considéré que l'article 12-1

“ Avec le portail télédéclaratif « jedeclare.com » dont nous fêtons les dix ans, la profession se mobilise pour dématérialiser les déclarations fiscales et sociales et leur paiement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque le portail réalise près de 65 % des télédéclarations fiscales. ” Agnès Bricard

de notre Code de déontologie interdisant totalement le démarchage, et je dis bien totalement, était contraire à la directive européenne « services ». En conséquence, faut-il totalement autoriser le démarchage ?

La réponse est non !

Pourquoi ? Tout simplement parce que le démarchage, sous certaines formes, est absolument contraire à nos valeurs professionnelles et représente une menace pour la bonne information de nos clients.

Madame la Ministre, d'ici la fin de l'année, le Conseil supérieur proposera à votre agrément une nouvelle rédaction de cet article 12-1 qui, tout en autorisant les actions de communication, bannira celles qui ne sont pas compatibles avec des principes aussi essentiels que la probité, la dignité, la loyauté et la confraternité.

Ce même esprit de simplification et d'efficacité amène les cabinets à déplorer une dérive inquiétante. Celle d'une inflation impressionnante du nombre d'informations qu'ils doivent fournir aux organismes de gestion agréés pour leur permettre de remplir leur mission. La période fiscale 2011, avec l'obligation nouvelle

de transmettre les déclarations de TVA, a atteint un niveau difficilement supportable.

Nous avons donc décidé, au sein de l'Union créée entre le Conseil supérieur et les principales fédérations d'organismes de gestion agréés, de simplifier. Au-delà de toutes nos espérances, nos travaux ont permis de supprimer près de 200 informations redondantes sans pour autant porter atteinte à la bonne réalisation par les OGA de leur mission de contrôle et de prévention.

Je conclurai mon propos sur un thème : celui des valeurs.

Les valeurs, c'est ce qui guide l'expert-comptable dans son exercice quotidien. Elles sont synonymes d'éthique et créent les conditions de la confiance. Par opposition au court terme des marchés, les valeurs de l'expert-comptable traduisent sa préférence pour le long terme. Les

experts-comptables accompagnent leurs clients vers la rentabilité mais aussi et surtout vers une croissance harmonieuse et durable. Fidèle à leur serment de faire respecter les lois publiques, ils respectent aussi les lois naturelles qui veulent qu'une entreprise doit se développer à un rythme soutenable, sur la durée.

Madame la Ministre, chers amis, vous le savez !

Qu'il s'agisse de conseil en social et en ressources humaines, en financement, Qu'il s'agisse d'un rôle de veille et d'intelligence économique,

Qu'il s'agisse d'accompagner à l'export,

Qu'il s'agisse de faire émerger des propositions de simplification...

Nous, les experts-comptables, nous créons les valeurs indispensables à notre économie. Mieux... nous les vivons !

La valeur c'est le long terme à la différence du court terme des marchés.



D.R. Agnès Bricard et Valérie Péresse

Un partenariat privilégié

par Valérie Péresse

C'est un plaisir et un honneur que d'être à vos côtés aujourd'hui à Marseille, à l'occasion de ce congrès qui, comme chaque année, rassemble toutes celles et tous ceux qui accompagnent nos entreprises au quotidien. Et c'est cet engagement au service de l'esprit d'initiative, ce soutien permanent apporté aux hommes et aux femmes qui font vivre et grandir notre tissu économique que je voudrais d'emblée saluer.

Les experts-comptables, acteurs majeurs du développement économique

Cet engagement, vous en apportez cette année encore la meilleure preuve, en plaçant au cœur de vos réflexions les très petites entreprises, ces TPE qui non seulement portent notre croissance, mais qui assurent aussi le renouvellement de notre économie et préparent ainsi notre avenir. Et en cette période d'incertitude économique, il s'agit là d'un sujet essentiel. Car nous le savons

tous, les TPE sont particulièrement exposées aux perturbations de la conjoncture. Il suffit parfois de quelques commandes suspendues ou d'un crédit refusé au mauvais moment pour les déstabiliser profondément.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, chère Agnès Bricard, je suis très heureuse de voir l'Ordre proposer des solutions pour permettre à nos entreprises, et notamment aux plus petites d'entre elles, de faire face à d'éventuels problèmes de financement. Les conventions que vous avez signées récemment avec deux grandes banques pour faciliter l'octroi de prêts inférieurs à 25 000 € constituent en effet une avancée décisive. Et je souhaite qu'ensemble,



nous puissions travailler autour de vos autres propositions, salués dans le récent rapport remis par Gérard Rameix, dans le cadre de l'observatoire du financement de l'entreprise. Ce souci d'apporter des réponses pragmatiques aux difficultés que rencontrent nos entrepreneurs, c'est ce qui fait, depuis toujours, l'identité et la force de votre Ordre. Bien sûr, vous êtes d'abord et avant tout la profession du chiffre et c'est cette expertise qui vous a conduit à jouer un rôle majeur dans la création, le développement et la transmission de nos entreprises.

Mais derrière les chiffres, ou plutôt, à travers eux, ce qui est aussi en jeu, c'est la santé financière de nos entreprises, c'est la pertinence de leur modèle économique et ce sont aussi leurs perspectives de développement futur. Par nature, le regard que vous portez sur elles est un regard global, qui vient naturellement nourrir votre travail de conseil.

Et celui-ci est d'autant plus prisé des entrepreneurs que vous entretenez avec eux une relation marquée du double sceau de la proximité et de la confiance. A nos entreprises, vous apportez en effet un appui quotidien, un appui qui est proprement irremplaçable. Et là encore, je pense en particulier aux TPE et aux PME, qui, les unes comme les autres, ont le même réflexe, chaque fois qu'elles sont confrontées à une question financière ou fiscale : se tourner vers leur expert-comptable, qui leur apporte les éclaircissements et les conseils dont elles ont besoin.

Je sais combien vous prenez votre rôle à cœur. Car bien souvent, c'est vous qui alertez les entrepreneurs, et notamment ceux qui viennent de se lancer, sur un certain nombre d'exigences financières, sociales et fiscales dont ils sont loin d'avoir toujours conscience. L'expérience qui leur manque parfois, c'est vous qui la leur apportez. Et de cela aussi, je tenais à vous remercier tout spécialement, car vous contribuez ainsi directement à l'expression de cet esprit d'entreprise auquel, vous le savez, le gouvernement est profondément attaché.

L'esprit d'entreprise et d'innovation au cœur de la politique du gouvernement

En effet, depuis 4 ans, le gouvernement a agi, sous l'impulsion du Président de la République, pour simplifier et alléger les contraintes qui pèsent sur les créateurs d'entreprise. Nombreux étaient en effet ceux qui hésitaient à sauter le pas, alors même qu'ils avaient mûri leur projet. Et s'ils reculaient ainsi au dernier moment, c'est qu'ils découvraient progressivement le nombre de formalités et d'obligations qui allaient peser sur eux. Loin de se sentir accompagnés dans la prise de risque que constitue la création de toute entreprise, ils étaient au contraire découragés par la perspective de devoir accomplir ces démarches, qu'ils vivaient comme autant d'embûches futures. Et c'est pourquoi notre conviction était très simple : en France, nous ne manquons ni desprit d'entreprise ni de sens de l'initiative. Le vrai défi, c'était de changer de logique et d'encourager enfin ceux qui prennent le risque de créer leur

entreprise. En un mot, de leur simplifier la tâche. C'est ce que nous avons fait, avec votre appui. La création du statut d'auto-entrepreneur ou, plus récemment, de celui d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) sont deux très bons exemples : nous avons bel et bien fait un effort radical de simplification, en allégeant non seulement les procédures, mais aussi les contraintes qui pesaient sur les créateurs d'entreprise.

A la clef, il y a un succès indiscutable, dont vous avez pu vous rendre compte sur le terrain. Entre 2005 et 2010, le nombre de créations d'entreprises a quasiment triplé. C'est un très beau résultat, mais il nous faut aller plus loin encore, en accompagnant ces toutes nouvelles TPE et PME pour leur permettre de grandir et d'atteindre cette fameuse taille critique qui leur permettra, sans complexe, d'exporter.

Ces PME exportatrices, vous le savez, elles font partie des atouts décisifs de l'économie allemande. Et tout l'enjeu, aujourd'hui, c'est accompagner nos propres PME pour qu'elles passent d'une échelle nationale, voire locale, à un rayonnement international.

L'une des clefs pour y parvenir, c'est, vous le savez, de miser sur l'innovation. Car c'est elle qui permettra à nos PME de prendre un avantage décisif et d'élargir leur marché. C'est pourquoi nous avons refondu le crédit impôt recherche et triplé son montant : non seulement pour convaincre les plus grandes entreprises du monde de choisir la France pour y installer leurs centres de recherche et développement, mais également pour soutenir toutes les entreprises innovantes de notre pays et convaincre celles qui ne l'étaient pas encore de le devenir.

Là aussi, les résultats sont là : chaque année, les PME sont plus nombreuses à comprendre que le CIR est fait pour elles. En 2009, elles représentaient ainsi 80% des nouveaux déclarants. 80% ! C'est dire, Mesdames et Messieurs, l'ampleur de la prise de conscience qui s'est produite chez nos entrepreneurs. Et là encore, je sais que vous n'y êtes pas étrangers. Nous avons fait du CIR un outil beaucoup plus sûr et beaucoup plus puissant. Mais c'est vous qui avez informé les entreprises de ces changements et convaincu d'utiliser ce dispositif. Et il faut le dire, nous avions du chemin à faire, car jusqu'en 2007, le calcul du CIR était si complexe et son montant si faible que la CGPME, par exemple, déconseillait à ses adhérents d'y avoir recours.

Le nouveau statut des experts-comptables

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, sous l'impulsion du Président de la République, nous avons redonné ses lettres de noblesse à l'esprit d'initiative et d'innovation. Et nous l'avons fait avec votre soutien permanent. Car les experts-comptables ont toujours répondu présents pour appuyer nos actions au service des entreprises : qu'il s'agisse de l'export, du mécénat, du financement ou même de la création des valeurs immatérielles, votre Ordre a encore et toujours joué un rôle majeur.

Alors, bien sûr, cette implication dans les politiques publiques est pour ainsi dire inscrite dans les gènes d'une profession réglementée au

EXPOSITION

Albert Galatin Un Genevois aux sources du rêve américain 1761-1849

jusqu'au 17 mars 2012
Bibliothèque de Genève BGE
Parc des Bastions - Genève (Suisse)
Organisateur : +41(0)22 418 28 00/14
www.ville-ge.ch/bge 2011-540

COLLOQUE

L'expert-comptable de justice et le juge

14 novembre 2011
Tribunal de commerce de Paris
4, boulevard du Palais - Paris 1^{er}
Organisateur : 01 47 23 99 98
didier.cardon@cdassocies.fr 2011-541

CYCLE HISTOIRE JUSTICE 2011

La plume et le prétoire : les écrivains et la justice de leur temps

La justice et la miséricorde
chez François Mauriac
17 novembre 2011
Grand'Chambre - Cour de cassation
Organisateur : www.courdecassation.fr 2011-542

94^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS

Le maire, l'intérêt général et le citoyen

du 22 au 24 novembre 2011
Paris
Organisateur : www.amf.asso.fr 2011-543

17^{ÈME} CONGRÈS DE L'INSTITUT DU DROIT EQUIN

Les aspects juridiques de la naissance d'un poulain

25 novembre 2011
Hippodrome - Paris Vincennes
Organisateur : 05 55 45 76 30
contact@institut-droit-equin.fr
www.institut-droit-equin.fr 2011-544

service des entreprises. Mais vous avez su donner une nouvelle jeunesse et une nouvelle légitimité à ce modèle, en assumant pleinement votre rôle de partenaires privilégiés des pouvoirs publics et des entrepreneurs.

Naturellement, cette nouvelle vision de la place de l'Ordre s'est traduite par une modernisation en profondeur des règles de la profession. En 2010, nous avons ainsi mis le texte de l'ordonnance de 1945 en accord avec les réalités nouvelles auxquelles vous êtes confrontés.

Cette réforme est à présent quasiment achevée. Désormais, nous disposons d'un référentiel actualisé des normes et des obligations déontologiques qui sont au cœur de l'exercice quotidien de votre profession. Pour vous tous, cela signifie des points de repères clairs, qui ne seront plus en décalage avec l'exercice effectif de l'expertise-comptable. Et ce référentiel permettra également aux entreprises et aux consommateurs de mieux comprendre ce qu'ils peuvent et ce qu'ils ne peuvent pas attendre de vous : là encore, cela veut dire plus de sécurité et plus de transparence pour les uns comme pour les autres.

Moderniser votre statut, cela veut dire vous offrir aussi de nouvelles formes juridiques d'exercice : c'est tout le sens de la possibilité, qui sera bientôt effective, de pratiquer l'expertise-comptable sous forme associative à travers les associations de gestion et de comptabilité.

Et cette modernisation, elle se traduira aussi par le rôle de « *tiers de confiance* » que vous pourrez jouer à compter de la prochaine campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu, en lien avec la direction générale des finances publiques.

Plus profondément encore, nous avançons désormais vers une complémentarité de plus en plus en plus assumée des professions du droit et du chiffre, avec à l'horizon la possibilité de proposer aux entreprises un service et un accompagnement aussi large que possible. La

merciales, au maniement de fonds ou bien encore au développement de missions d'assistance aux particuliers.

Partenariat experts-comptables - DGFIP

Cette réflexion commune, nous la poursuivons dans l'esprit constructif et ambitieux qui préside au partenariat que nous avons construit ensemble. J'en veux pour preuve le dialogue permanent que l'Ordre entretient avec Bercy, et au premier chef avec la direction générale des finances publiques.

Les experts-comptables changent. Et l'administration aussi ! La naissance de la DGFIP en offre elle même un très beau témoignage. Vous le savez, la réforme de l'Etat, c'était le grand échec français - et l'échec des tentatives de rapprochement entre la direction générale des impôts et le Trésor public en avaient apporté la démonstration à plusieurs reprises.

Eh bien, cette fusion depuis si longtemps espérée et pourtant toujours différée, nous l'avons réussie en quatre années à peine, grâce à la concertation, bien sûr, mais aussi à l'ambition claire qui y a présidé : offrir un service de meilleure qualité encore aux Français comme aux professionnels.

Et vous avez pu le constater, la DGFIP est d'ores et déjà en pointe de notre effort de modernisation. Je pense par exemple au développement des téléprocédures, que vous êtes nombreux à appeler de vos vœux : depuis le 1^{er} octobre, le seuil de recours obligatoire aux téléprocédures a été abaissé de 500 000 à 230 000 euros. Et nous ne nous arrêterons pas là, car nous sommes convaincus que la dématérialisation est appelée à devenir la norme pour tous les professionnels.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de l'harmonisation, en 2008, des dates de dépôt des déclarations professionnelles, une simplification que vous aviez été nombreux à nous proposer et qui est désormais réalité.

Ce dialogue, je souhaite que nous le poursuivions. Vous avez en effet compris, Mesdames et Messieurs, toute l'importance que j'attache au partenariat qui nous unit, un partenariat qui doit être privilégié. Et cette relation de confiance, elle implique également que nous vous donnions aussi rapidement que possible des informations précises et détaillées sur les évolutions normatives en cours : cela vous permettra non seulement de vous y préparer et de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions, mais aussi de les expliquer aux entrepreneurs et aux professionnels avec lesquels vous êtes en contact au quotidien.

Budget 2012 et évolutions fiscales en cours

Bien sûr, toute l'information du monde ne remplacera pas une vraie stabilité normative. Cela ne fait nul doute, avancer vers un cadre fiscal plus stable et donc plus prévisible est une nécessité. Et je sais toute l'importance qu'y attachent les entreprises, parce qu'elles ont besoin de pouvoir anticiper le niveau des impositions et contributions dont elles auront à s'acquitter.

Mais une fiscalité compétitive, c'est aussi une fiscalité qui prend pleinement en compte la réalité de la vie économique et les situations différentes des uns et des autres. Notre cadre fiscal, nous devons donc continuer à l'adapter aux nouvelles réalités.

Nous avons et nous aurons donc toujours besoin du travail de pédagogie que vous réalisez au quotidien, Mesdames et Messieurs. Et c'est pourquoi je tenais aujourd'hui à vous présenter moi-même les changements majeurs qui sont aujourd'hui au cœur de la politique budgétaire du Gouvernement - et notamment du projet de loi de finances pour 2012.

La toile de fond de cette politique, l'exigence absolue qui préside à toutes nos décisions, vous la connaissez : c'est la réduction des déficits publics. Ce budget 2012, c'est donc d'abord et avant tout le budget des engagements tenus : en 2012, nous ramènerons notre déficit à 4,5% du PIB et nous franchirons ainsi une nouvelle étape sur le chemin bien balisé qui nous conduit à 3% en 2013 et à 2% en 2014. Grâce aux mesures annoncées par le Premier ministre le 24 août, nous avons en effet sécurisé notre trajectoire malgré le ralentissement de la croissance. Et cela démontre notre constance et notre réactivité, qui font aujourd'hui la crédibilité de la France. Ce projet de loi de finances, je veux le souligner devant vous, c'est aussi un budget historique. Car les réformes que nous conduisons depuis 4 ans pour maîtriser nos dépenses portent en effet tous leurs fruits : en 2011, les dépenses de l'Etat, hors pensions et dette, étaient gelées en valeur, eh bien, en 2012, ces dépenses vont même diminuer. C'est du jamais vu depuis la Seconde Guerre mondiale.

Cette baisse, elle s'explique notamment par nos efforts sur les dépenses de personnel. 5 ans d'application du principe de non-rem-

“ Ces PME exportatrices, vous le savez, elles font partie des atouts décisifs de l'économie allemande. Et tout l'enjeu, aujourd'hui, c'est accompagner nos propres PME pour qu'elles passent d'une échelle nationale, voire locale, à un rayonnement international. ” Valérie Pécresse

loi du 28 mars dernier autorise ainsi des regroupements dans le respect des règles déontologiques de chacune des professions concernées. J'ai compris que vous restiez attentifs à son décret d'application...

Toutes ces évolutions, Mesdames et Messieurs, sonnent comme une reconnaissance. Elles vous donnent en effet les moyens d'exercer pleinement les compétences et les métiers qui sont les vôtres.

Les experts-comptables occupent aujourd'hui une place stratégique, au carrefour des besoins des entreprises. Graver dans le marbre l'élargissement de vos missions, ce n'est donc pas seulement conforter une profession dont le rôle est crucial ; c'est aussi renforcer nos entreprises et agir au service de la croissance. C'est pourquoi nous devons continuer à travailler ensemble sur les projets qui, je le sais, vous tiennent à cœur : je pense à la possibilité d'exercer à titre accessoire des activités com-

Cette modernisation de l'administration fiscale, vous y avez bien sûr pris toute votre place, en accompagnant les entreprises dans ces nouvelles procédures, bien sûr, mais aussi en lançant, en mai dernier, la signature électronique de l'expert-comptable.

Mais nous sommes allés plus loin : mettre la qualité au centre du service public, cela veut dire entretenir une nouvelle relation avec l'usager, une relation qui ne se résume plus à un lien vertical qui part de l'administration pour aller à l'administré, mais qui au contraire tient pleinement compte des besoins et des attentes des citoyens et des professionnels.

Dans ce dialogue, vous êtes bien évidemment appelé à jouer un rôle central. Vous connaissez en effet les contraintes des entreprises et vous comprenez aussi celles de l'administration fiscale. C'est pourquoi je suis très heureuse qu'ensemble, nous ayons travaillé pour faire rimer qualité et efficacité.

placement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat, ce sont 150 000 postes supprimés. Et cette persévérance se traduira par une autre première en 2012 : la baisse de la masse salariale de l'Etat.

Ces efforts, nous les faisons porter sur tous les postes du budget : les dépenses de fonctionnement et d'intervention baisseront ainsi de 10% sur 3 ans. Nous appliquons aussi nos principes de bonne gestion aux opérateurs de l'Etat. Et en 2012 comme en 2011, nous continuerons à geler en valeur les dotations aux collectivités dans un esprit de coresponsabilité.

Aucun acteur public ne peut être exempté de cet effort d'intérêt national. Nous sommes aujourd'hui à un tournant de notre histoire : l'endettement est longtemps apparu comme la solution de facilité offerte aux Etats pour éviter les réformes. Eh bien, cette facilité est arrivée à échéance ; si nous voulons préserver notre souveraineté et notre modèle social, nous devons continuer les réformes que nous avons engagées et ajuster nos dépenses à nos recettes, avec un objectif : cesser de vivre au-dessus de nos moyens.

Et dans un pays qui a, vous le savez, l'un des niveaux de pression fiscale les plus élevés au monde, la seule voie durable, la seule manière crédible de réduire les déficits, c'est la maîtrise des dépenses. Il n'y a pas d'alternative : la croissance et le pouvoir d'achat seraient en effet les deux premières victimes du choc fiscal que certains appellent aujourd'hui de leurs vœux.

Pour notre part, fidèles à notre esprit de responsabilité, nous avons présenté un budget d'équilibre et d'équité. Notre effort de redressement, nous le faisons en effet porter d'abord sur les dépenses. Et en recettes, nous réduisons en priorité les niches fiscales et sociales, en préservant celles qui soutiennent l'emploi et la croissance. Je pense ainsi au crédit impôt-recherche ou au crédit d'impôt sur les emplois à domicile - et je veux préciser que ce dernier ne sera pas concerné par le nouveau coup de rabot de 10% que nous allons donner sur les réductions et crédits d'impôts applicables à l'impôt sur le revenu.

Notre objectif, c'est en effet de trouver le bon équilibre entre réduction des déficits et préservation de la croissance. Et c'est pourquoi nous continuerons d'investir massivement dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec

9 milliards d'euros supplémentaires en 5 ans, et d'agir au service de la cohésion sociale, avec des revalorisations de l'allocation adulte handicapée et du minimum vieillesse qui auront atteint un niveau-record de 25 % sur le quinquennat.

Et nos efforts, Mesdames et Messieurs les directeurs, ils sont non seulement bien dosés, mais ils sont aussi équitablement répartis : les dix milliards de recettes supplémentaires annoncées le 25 août reposeront en effet à 82% sur les grandes entreprises et sur les ménages plus aisés. En refondant la fiscalité sur les plus-values immobilières ou en augmentant les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine, nous demandons plus à ceux qui peuvent plus afin de redresser les comptes de la Nation.

Parmi ces mesures inspirées par l'équité, certaines auront sans nul doute une incidence directe sur les entreprises et sur les particuliers que vous accompagnez. Je pense tout d'abord à la limitation des reports de déficit, qui figure dans le collectif budgétaire adopté en septembre dernier et qui s'inscrit dans le cadre de la convergence franco-allemande en matière d'imposition des sociétés.

Cette limitation équivaut en réalité à la création d'une imposition minimale pour les grandes entreprises. Il ne sera en effet plus possible de reporter en avant des déficits au-delà de 60% de la part du bénéfice dépassant 1 million d'euros. Dans les faits, cette limitation ne concernera pas l'immense majorité des PME : elle contribuera ainsi à renforcer l'équité de notre système fiscal en réduisant les écarts d'imposition entre petites entreprises et grands groupes.

Cette mesure consolidera aussi nos finances publiques, en limitant l'impact dans le temps d'un choc économique sur l'impôt sur les sociétés : la crise s'était en effet traduite par une chute brutale de son produit. Et si celui-ci retrouvera enfin en 2012 son niveau d'avant-crise, pour l'essentiel, ce sera grâce aux effets des décisions fiscales que nous avons prises depuis août.

Deuxième disposition que je voulais vous présenter aujourd'hui et qui figure dans le projet de loi de finances pour 2012 : la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus que nous allons créer, vous le savez, au nom de la répartition équitable de l'effort de réduction des déficits.

Dans le texte déposé par le Gouvernement, cette contribution s'appliquera aux revenus

supérieurs à 500 000 euros par part fiscale. Des parlementaires ont d'ores et déjà exprimé leur souhait d'abaisser et j'ai eu l'occasion de l'indiquer il y a quelques jours, le gouvernement y est favorable.

Comme toujours, le débat démocratique fera évoluer le dispositif, mais j'insiste sur un point essentiel à mes yeux : cette contribution de 3% elle sera assise sur le revenu fiscal de référence. Elle prendra donc en compte l'ensemble des revenus, y compris les revenus professionnels et ceux du patrimoine.

Là aussi, c'est le gage d'une plus grande équité fiscale. Ces efforts en recettes, conjugués à notre politique historique de maîtrise des dépenses publiques, nous garantissons que nous respecterons scrupuleusement nos engagements de réductions des déficits. Au total, en 2011 et en 2012, la France aura donc fait 45 milliards d'euros d'efforts supplémentaires, un chiffre qui est à mettre en regard des plans annoncés par nos voisins européens. Et cet effort, je tiens à le souligner, repose pour plus de la moitié sur des économies en dépenses.

Grâce à cet effort, nous tiendrons le cap de la réduction des déficits. Car dans une période d'incertitude, le rôle de l'Etat, c'est d'apporter de la stabilité et rester un point de repère. Le respect de la parole donnée, c'est en effet la première condition de la confiance et, donc, de la croissance.

Car ramener nos finances publiques à l'équilibre, cela signifie, à long terme, une croissance accrue et un grand bol d'oxygène pour tous ceux qui, dans ce pays, souhaitent se lancer dans l'aventure qu'est la création d'entreprises.

Et derrière notre action de réforme et de modernisation, ce qui se profile, Mesdames et Messieurs, c'est aussi l'affirmation d'un nouveau modèle économique français, désormais fondé sur l'initiative et sur l'innovation.

Ce nouveau modèle, vous le voyez émerger au quotidien, vous qui accompagnez le mouvement sans précédent de créations d'entreprise qui est désormais à l'œuvre dans notre pays. Et je sais que je peux compter sur vous pour les accompagner, dans le respect des valeurs qu'a rappelées votre présidente.

Vous pouvez compter sur moi pour faire vivre le partenariat privilégié qui est le nôtre, parce qu'il est un atout pour notre économie, tout simplement.

2011-539



ROBES D'AVOCAT *sur mesures*
prêt à plaider

ROBES DE MAGISTRAT

www.ponsard-dumas.com

Une visite s'impose dans l'un de nos 2 magasins !

PARIS 12° - 67, rue de Charenton (à 2 pas de l'École d'Avocats) - Métro Bataille - Tél. : 01.55.78.06.65 - Ouvert du mardi au samedi

PARIS 10° - 84, rue d'Hauteville (près de la rue Lafayette) - Métro Poissonnière - Tél. : 01.40.22.91.96 - Ouvert du lundi au vendredi